

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Code du produit : 0893 110 0

#### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Agent anti-friction et lubrifiant  
Utilisation professionnelle du produit

#### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Würth France SA  
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse  
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

#### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

---

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

##### **Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H222 Aérosol extrêmement inflammable.  
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P260 Ne pas respirer les aérosols.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Stockage:

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

**BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

Huile de paraffine	8012-95-1 232-384-2	Asp. Tox. 1; H304	>= 20 - < 30
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane	Non attribuée 01-2119484651-34	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 STOT SE 3; H336 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
Poudre métallique de cuivre	7440-50-8 231-159-6	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 100 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 100	>= 2,5 - < 10
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Non attribuée 01-2119458049-33	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 STOT RE 1; H372 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.  
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.  
Faire appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.  
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Risques : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

---

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes de métaux

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

sans risque.  
Évacuer la zone.

---

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.  
Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Éviter la dispersion (p.ex. par bac de rétention ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.  
Enlever avec un absorbant inerte.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.  
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.  
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.  
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable.  
Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.  
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Ne pas avaler.  
Éviter le contact avec les yeux.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder sous clef. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques. Ne pas percer ou brûler même après usage. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :  
Substances et mélanges autoréactifs  
Peroxydes organiques  
Oxydants  
Matières solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Substances et mélanges auto-échauffants  
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
Explosifs  
Gaz

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Butane	106-97-8	VME	800 ppm 1.900 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane	Non attribuée	VME	500 ppm 1.800 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
aluminium en poudre	7429-90-5	VME	10 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (poudre)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (Fumées de soudage)	5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Poudre métallique de cuivre	7440-50-8	VME (Fumées)	0,2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (Poussière)	1 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Poussière)	2 mg/m3 (Cuivre)	FR VLE

**BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Non attribuée	VME (Vapeur)	1.000 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Une valeur d'objectif de 500 mg/m3 avait été prévue par la circulaire du 12 juillet 1993, elle devait être réexaminée en 1995 mais ne l'a pas été., Valeurs limites indicatives			
		VLCT (VLE) (Vapeur)	1.500 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Non attribuée	VME (Vapeur)	150 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire	Ces fractions d'hydrocarbures sont classées C1a et M1b sauf si elles contiennent moins de 1 % en poids de benzène, Les valeurs spécifiques fixées pour les hydrocarbures nommément désignés dans la liste restent valables simultanément, Valeurs limites indicatives			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Huile de paraffine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5306 mg/m3
Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1131 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1377 mg/kg p.c./jour
aluminium en poudre	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	1301 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	3,72 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets	3,95 mg/kg



## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

	teurs		systemiques	p.c./jour
Poudre métallique de cuivre	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systémiques	273 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	137 mg/kg p.c./jour
Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	330 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	44 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	71 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
aluminium en poudre	Station de traitement des eaux usées	20 mg/l
Poudre métallique de cuivre	Eau douce	7,8 µg/l
	Eau de mer	5,2 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	230 µg/l
	Sédiment d'eau douce	87 mg/kg
	Sédiment marin	676 mg/kg
	Sol	65 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	9,33 Aliments mg / kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.  
A utiliser uniquement dans une zone équipée d'une ventilation antidéflagrante par aspiration si conseillé par l'évaluation du potentiel d'exposition local  
Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:  
Lunettes de sécurité  
L'équipement doit-il être conforme à NF l'EN 166

Protection des mains  
Matériel : Caoutchouc nitrile

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

Délai de rupture :  $\geq$  240 min  
Épaisseur du gant : 0,38 mm

Remarques : Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection de la peau et du corps : Porter les équipements de protection individuelle suivants: Vêtements de protection antistatiques retardateurs de flamme, sauf si l'évaluation démontre que le risque d'atmosphères explosives ou d'inflammation spontanée est faible.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.  
L'équipement doit-il être conforme à NF l'EN 133

Filtre de type : Appareil respiratoire autonome

---

### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Aérosol contenant un gaz liquéfié

Propulseur : Butane, Propane, Isobutane

Couleur : argent

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Non applicable

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Aérosol extrêmement inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	8,5 % (v)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	1,5 % (v)
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité	:	0,82 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	non miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	200 °C
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### **9.2 Autres informations**

Taille des particules	:	Non applicable
-----------------------	---	----------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1 Réactivité**

Non classé comme danger de réactivité

### **10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses	:	Aérosol extrêmement inflammable. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des
-----------------------	---	--

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

réipients en raison de la pression de vapeur élevée.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### **10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

### **10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants

### **10.6 Produits de décomposition dangereux**

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile de paraffine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 16.750 mg/kg  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 259,354 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 3.350 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **Poudre métallique de cuivre:**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.500 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 436
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15.000 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 13,1 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 3.400 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Huile de paraffine:**

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Irritation de la peau

#### **Poudre métallique de cuivre:**

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

- Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

Evaluation : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Huile de paraffine:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Poudre métallique de cuivre:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Souris  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Poudre métallique de cuivre:**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde

## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Type de Test : Test de Maximalisation  
Voies d'exposition : Contact avec la peau  
Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : négatif

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Mutagenicité (Essai cytogénétique in vivo sur la moelle osseuse de mammifère - Analyse chromosomique)  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

#### **Poudre métallique de cuivre:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.12.  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 2 yr  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Souris  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 2 yr  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 105 weeks  
Résultat : négatif  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)



## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Poudre métallique de cuivre:**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Test de la toxicité reproductive portant sur deux générations  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Ingestion  
Méthode: OCDE ligne directrice 416  
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Lapin  
Voie d'application: Ingestion  
Résultat: négatif

### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Composants:**

##### **Poudre métallique de cuivre:**

Voies d'exposition : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Evaluation : Aucun effet significativement dangereux pour la santé n'a été observé chez les animaux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/d ou moins.

##### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Voies d'exposition : Inhalation  
Organes cibles : Système nerveux central  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

##### **Huile de paraffine:**

Espèce : Rat, femelle  
LOAEL : 161 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

##### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Espèce : Rat, mâle  
NOAEL : 10,504 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 90 jours  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

##### **Poudre métallique de cuivre:**

Espèce : Rat  
NOAEL :  $\geq 2$  mg/m<sup>3</sup>  
Voie d'application : Inhalation (poussière/buée/fumée)  
Durée d'exposition : 28 jours

##### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.056 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

Espèce : Rat  
NOAEL : 3,950 mg/l  
LOAEL : 7,400 mg/l

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

Voie d'application : Inhalation  
Durée d'exposition : 90 jours

### **Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

##### **Huile de paraffine:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

##### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

##### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

### **Expérience de l'exposition humaine**

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Inhalation : Symptômes: effets sur le système nerveux central

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1 Toxicité**

#### **Composants:**

##### **Huile de paraffine:**

Toxicité pour les poissons	:	LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 1.028 mg/l Durée d'exposition: 96 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	EL50 (Acartia tonsa): > 3.193 mg/l Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour les	:	EL50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 3.200

## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

algues/plantes aquatiques      mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 993 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Toxicité pour les poissons      : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques      : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques      : EL50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 10 - 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)      : NOELR: > 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **Poudre métallique de cuivre:**

Toxicité pour les poissons      : CL50 : 8,1 µg/l

## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

- 
- Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,792 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 0,333 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 1 µg/l  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100
- Hydrocarbures, C9-C12, n-alcane, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**
- Toxicité pour les poissons : LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 10 - 30 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 10 - 22 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,76 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,097 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **12.2 Persistance et dégradabilité**

#### **Composants:**

##### **Huile de paraffine:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 82 %  
Durée d'exposition: 24 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 98 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 75,9 %  
Durée d'exposition: 31 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

#### **Composants:**

##### **Hydrocarbures, C6, isoalcanes, <5 % de n-hexane:**

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,6  
octanol/eau

##### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%):**

Coefficient de partage: n- : Pow: > 4  
octanol/eau

### **12.4 Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

### **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Non pertinent

### **12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit** : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés** : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Les récipients vides conservent des résidus et peuvent être dangereux.  
Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, percer, meuler ou exposer de tels conteneurs à la chaleur, aux flammes, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Ils peuvent exploser et causer des blessures et / ou la mort.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.  
Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur)
- Code des déchets** : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit usagé  
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
  - produit inutilisé  
16 05 04, gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
  - emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1 Numéro ONU**

- ADN** : UN 1950  
**ADR** : UN 1950  
**RID** : UN 1950  
**IMDG** : UN 1950  
**IATA** : UN 1950

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

**ADN** : AÉROSOLS  
**ADR** : AÉROSOLS  
**RID** : AÉROSOLS  
**IMDG** : AEROSOLS  
(Copper metal powder)  
**IATA** : Aerosols, flammable

### **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADN** : 2  
**ADR** : 2  
**RID** : 2  
**IMDG** : 2.1  
**IATA** : 2.1

### **14.4 Groupe d'emballage**

**ADN**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1

**ADR**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Étiquettes : 2.1  
Code de restriction en tunnels : (D)

**RID**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Code de classification : 5F  
Numéro d'identification du danger : 23  
Étiquettes : 2.1

**IMDG**  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : 2.1  
EmS Code : F-D, S-U

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203  
Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 203  
Instruction d'emballage (LQ) : Y203



## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

Groupe d'emballage : Non réglementé  
Étiquettes : Flammable Gas

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

## BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML

Version 5.1      Date de révision: 18.02.2019      Numéro de la FDS: 848976-00002      Date de dernière parution: 21.08.2018  
Date de la première version publiée: 15.12.2009

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P3a	AÉROSOLS INFLAMMABLES	150 t	500 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t
18	Gaz liquéfiés extrêmement inflammables (y compris GPL) et gaz naturel	50 t	200 t
34	Produits dérivés du pétrole et carburants de substitu- tion: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (ga- zole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles com- pris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dan- gers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).	2.500 t	25.000 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 36, 84, 25

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 53,08 %

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

---

### **Texte complet pour phrase H**

H225	:	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H336	:	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **Texte complet pour autres abréviations**

Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE)	:	Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

## **BOMBE AL1100 - ANTI-GRIPPAGE - 300ML**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 21.08.2018
5.1	18.02.2019	848976-00002	Date de la première version publiée: 15.12.2009

prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### **Classification du mélange:**

Aérosol 1	H222, H229
STOT RE 2	H373
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

### **Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR